

Date de dépôt : 27 novembre 2018

Rapport

de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Christina Meissner, Bertrand Buchs, François Lefort, Guillaume Käser, Delphine Klopfenstein Broggin, Boris Calame, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, Frédérique Perler, Marie-Thérèse Engelberts, Esther Hartmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Jean-Charles Rielle, Isabelle Brunier, Christian Frey, Lydia Schneider Hauser : Partageons l'eau du Léman pour sauver nos rivières !

Rapport de M^{me} Claude Bocquet

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette proposition de motion a été préalablement traitée par la commission de l'environnement et de l'agriculture le 14 juin 2018. Etant donné le caractère international de la motion, cette commission a décidé de transmettre la motion 2457 à la CACRI, plus à même de traiter le sujet.

La CACRI s'est réunie à 4 reprises pour traiter cette motion, soit le 28 août 2018, le 25 septembre 2018, le 16 octobre et le 30 octobre 2018, sous la présidence de M. Raymond Wicky.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier et M^{me} Virginie Moro, assistés de M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique. La commission les remercie pour la qualité de leur travail.

Ont été auditionnés :

- M^{me} Christina Meissner, auteure de la motion
- M^{me} Karine Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe (DT)
- M. Hervé Fauvain, chef de projet environnement au Grand Genève

- M. Stéphane Maret, directeur exécutif Gestion des réseaux de distribution des SIG
- M. Michel Balestra, président du Conseil d'administration des SIG
- M. Christian Brunier, directeur général des SIG

Séance du 28 août 2018

Audition

M^{me} Christina Meissner, auteure de la motion

Le président rappelle que cette motion avait été renvoyée dans un premier temps à la Commission de l'environnement et de l'agriculture, laquelle a estimé qu'elle devait être traitée par la CACRI. Il propose alors de demander l'extrait de PV à la Commission de l'environnement. Il observe que les commissaires partagent son avis.

M^{me} Meissner prend la parole et rappelle que durant les années 2000, des contrats de rivière ont été réalisés avec les voisins vaudois et français. Il ajoute que tous les cours d'eau genevois, à l'exception de la Seymaz, viennent de France. Elle rappelle donc que des diagnostics ont été menés conjointement avec la France à l'égard des rivières transfrontalières. Mais elle signale que les débits n'avaient pas été étudiés à ce moment. Or, elle remarque que cet aspect est maintenant connu et elle rappelle que les changements climatiques assèchent les rivières, entraînant des impacts très lourds sur les poissons. Elle observe en outre que des captages et des pompages ne font qu'aggraver la situation, des procédés dénoncés par les pêcheurs. Elle précise à cet égard qu'en janvier 2018, les autorités cantonales indiquaient qu'il n'était pas encore possible de réguler cette situation.

Elle mentionne alors qu'il existe non seulement un problème climatique mais également un problème de consommation qui augmente année après année. Or, elle observe qu'il existe des solutions, et notamment celle du Léman qui est un réservoir quasi inépuisable. Elle rappelle en outre que des raccordements avaient été réalisés dans le cadre des contrats de rivière, en créant des steps communes. Elle mentionne qu'il est donc possible de travailler avec les Français sur l'assainissement et elle pense qu'il devrait être possible de faire de même à propos de l'eau potable. Elle signale d'ailleurs qu'il existe déjà des projets communs au niveau de Divonne et du service industriel de la Terre Sainte. Elle déclare que cette motion propose donc d'établir une politique sur l'eau potable au niveau du bassin franco-genevois. Elle pense qu'il est nécessaire de travailler avec les acteurs directement concernés comme les Services industriels. Elle estime à cet égard que ces derniers sont parfaitement

capables d'assumer ce rôle avec la France, mais elle mentionne qu'il convient de créer les contacts.

Un député UDC évoque la première invite et il se demande s'il n'y a pas de problèmes avec le niveau du Léman.

M^{me} Meissner répond que la Suisse est le château d'eau de l'Europe, et elle observe que les cours d'eau seront à sec bien avant le Léman. Elle rappelle que le Léman est le plus grand réservoir d'eau potable d'Europe de l'Ouest. Elle signale alors qu'il n'y a plus une goutte d'eau dans l'Allondon et elle pense qu'il faut arrêter les captages.

Le député UDC déclare que des pompages dans le Léman n'entraîneront donc pas de danger sur son niveau.

M^{me} Meissner répond par la négative.

Une députée S demande si M^{me} Meissner a des chiffres par rapport à la sécheresse de cet été. Elle observe que les météorologues reconnaissent tous que les périodes de sécheresse s'accroîtront à l'avenir.

M^{me} Meissner répond ne pas avoir de chiffres mais elle mentionne que la situation était suffisamment explicite cet été.

La députée S se demande s'il est utile de pomper dans le lac alors qu'il existe de grandes nappes phréatiques.

M^{me} Meissner répond que le réseau du Léman ferait plus sens dans la région de Divonne, alors que dans le Genevois, la nappe est sans doute une meilleure option. Cela étant, elle pense qu'il est surtout question du principe d'une politique d'approvisionnement du bassin genevois.

La députée S remarque que le plus important relève en fin de compte des moyens suffisants pour assurer l'approvisionnement en eau potable.

M^{me} Meissner acquiesce. Elle ajoute que la seconde partie est secondaire.

Une députée PDC demande si l'arrêt des pompages sera suffisant pour lutter contre la sécheresse.

M^{me} Meissner répond qu'il y a 320 points de captages officiellement déclarés. Mais elle remarque qu'il y a les autres captages qui ne sont pas déclarés. Elle ne croit pas qu'il soit possible de contrôler de manière totale ces captages.

Un député UDC signale que la station des Gets a dû restreindre son expansion immobilière faute d'un approvisionnement d'eau suffisant. Il se demande si cet aspect ne doit pas être pris en compte.

M^{me} Meissner répond que ce n'est pas au Grand Conseil de dire au Conseil d'Etat comment parvenir à un système de gouvernance de l'eau transfrontalière.

Un député PLR pense que cette motion a la qualité de soulever la question de la politique régionale de l'eau. Mais il observe que les chiffres manquent. Il ajoute que c'est la consommation globale de l'eau qui importe. Il ne pense pas que le débat doit porter sur les chiffres pour le moment puisque le Conseil d'Etat doit apporter des informations à cet égard.

Un député UDC signale que les Soviétiques ont fait le même pari que celui proposé par M^{me} Meissner avec la Mer d'Aral il y a soixante ans. Et il rappelle quel en a été le résultat.

Un député PDC remarque que la question des nappes phréatiques semble également très importante. Il ajoute qu'il serait ainsi intéressant de savoir comment les eaux de surface, en France voisine, seront restituées dans le sol au vu des constructions en cours. Il pense que cette question pourrait être ajoutée dans les invites.

M^{me} Meissner répond que cet aspect est lié à la problématique. Elle répète que le problème du captage est dramatique, et qu'il est nécessaire de développer une vision globale.

Le député PDC répète que les invites de cette motion devraient également aborder la question de la restitution des eaux de surface dans les nappes phréatiques. Il pense en l'occurrence que le système français n'est pas le même que le système suisse et il imagine qu'il y a là un impact évident sur l'ensemble de la problématique.

M^{me} Meissner répond qu'il serait également possible d'inviter les Français à lutter contre ce phénomène et l'indiquer dans les invites de la motion. Elle rappelle, cela étant, que la végétalisation des toitures est à présent une obligation en France pour toutes les nouvelles constructions.

Le président remarque qu'il existe également des accords avec la France voisine en matière de gestion des ressources.

M^{me} Meissner répond que Divonne et le service industriel de la Terre sainte ont en effet un accord en cas de sécheresse. Elle ajoute que c'est une réflexion globale qui n'existe pas.

Le président demande si les accords existants fonctionnent.

M^{me} Meissner acquiesce.

Le président demande ensuite ce qu'il en est des démarches en cours.

M^{me} Meissner répond ne pas vouloir déformer les propos. Elle précise que ces éléments sont indiqués dans le PV de la Commission de l'environnement.

Le président propose alors à la Commission d'attendre le retour du PV de la Commission de l'environnement avant de se prononcer sur de nouvelles auditions.

Séance du 25 septembre 2018

Le président rappelle que la Commission attendait un extrait de PV de la Commission de l'environnement et de l'agriculture, lequel lui est parvenu. Il demande alors quelles sont les prises de position des commissaires.

Un député S se demande si des auditions supplémentaires ont été menées.

Une députée PLR prend la parole et déclare que la Commission de l'environnement et de l'agriculture a décidé de renvoyer cette motion à la CACRI en raison de sa forme qui porte sur les accords internationaux. Elle ajoute que tout le monde est d'accord avec l'intérêt du sujet, et elle observe qu'il n'y a pas eu d'autres auditions que celle de l'auteure.

Un député Ve demande si M. Mulhauser était présent.

La députée PLR répond qu'il n'accompagnait pas la motionnaire mais représentait le département, qui assiste régulièrement aux travaux.

Un député PDC déclare que la vraie question est d'avoir l'inventaire des accords existants entre la France, Genève et Vaud. Il pense en effet qu'il serait intéressant d'avoir cet inventaire afin de pouvoir se déterminer. Il ne sait pas si c'est au département de présenter ces différents accords.

Le député S pensait que les travaux avaient été plus approfondis. Il précise que la DGO propose elle-même quatre auditions et il pense que la CACRI devrait commencer les travaux par l'audition du Conseiller d'Etat en charge.

La députée PLR répond que la Commission de l'environnement et de l'agriculture estimait que l'alimentation en eau était du ressort transfrontalier, raison pour laquelle il serait intéressant d'évaluer les accords portant sur cet aspect. Elle pense dès lors qu'il serait judicieux d'écouter le responsable du département.

Une députée S acquiesce et remarque qu'il serait nécessaire de demander au responsable du département quel est le système actuel. Elle ajoute adhérer aux autres propositions d'auditions évoquées dans le PV.

Le député PDC se demande s'il ne faudrait pas entendre les SIG en même temps que le département et demander ce qu'il en est de l'efficience de ces accords.

Un député MCG déclare partager ces opinions. Il se demande en outre comment les Français gèrent leurs réserves d'eau puisqu'il semblerait qu'ils

puisent dans celles-ci, entraînant des conséquences pouvant être importantes pour Genève.

Un député EAG relève que le premier considérant indique que le Léman est un réservoir illimité d'eau exceptionnelle. Il rappelle que ce n'est pas le cas et que l'eau du Léman est un peu moins propre que celle d'autres lacs. Il signale en effet que le Valais envoie du mercure ainsi que des phosphates et que les déchets plastiques ne sont pas rares.

Le président déclare que les commissaires souhaitent entendre conjointement le responsable du département avec une présentation de l'inventaire des différents textes qui existent, et les SIG qui sont en charge de la gestion de l'eau potable.

Un député Ve remarque qu'il sera ensuite possible de réfléchir à des auditions complémentaires.

Le président acquiesce et déclare que tous les commissaires semblent en faveur de cette audition.

Séance du 16 octobre 2018

Audition

- *M^{me} Karine Salibian Kolly, Secrétaire générale adjointe (DT).*
- *M. Hervé Fauvain, Chef de projet environnement au Grand Genève.*
- *M. Stéphane Maret, Directeur exécutif Gestion des réseaux de distribution des SIG.*
- *M. Michel Balestra, président du Conseil d'administration des SIG.*
- *M. Christian Brunier, Directeur général des SIG.*

M^{me} Salibian Kolly prend la parole et explique que Genève collabore avec la France voisine depuis un demi-siècle dans le domaine de l'eau. Elle remet une liste des principaux accords conclus avec la France portant sur la gestion des eaux du Léman, sur les rivières et les eaux usées, et elle mentionne que la collaboration transfrontalière est très importante. Elle rappelle que seule la Seymaz est uniquement suisse, tous les autres cours d'eau étant transfrontaliers. Elle observe encore qu'une séance se tient en ce moment même à Berne sur la collaboration franco-suisse en matière d'eau.

M. Fauvain déclare que cette motion pointe du doigt un sujet éminemment important dont il est possible de prendre toute la mesure de nos jours à la lumière des problèmes environnementaux. Il explique que de nombreuses collaborations existent entre Genève et la France. Il évoque alors les trois grands hydrosystèmes en mentionnant que des accords ont été conclus au

travers de différentes entités. Il précise que les collaborations doivent être affinées à l'égard du Rhône dont une diminution est envisagée d'ici 2050.

Il évoque alors le Grand Genève en déclarant que les bassins versants sont partagés avec la France, raison pour laquelle des programmes ont été conclus au travers d'un protocole d'accord. Il précise que ce dernier a permis d'enclencher des mesures comme les contrats de rivière, sous l'angle de l'assainissement, la gestion des risques d'inondation et la gestion aquatique. Il observe que les cinq contrats de rivière sont maintenant échus et il remarque que de nouveaux outils sont venus les remplacer. Il rappelle que ce sont des dizaines de milliers de francs qui ont été investis dans les années 2000 pour la gestion des eaux. Il évoque encore la nappe du Genevois qui est également partagée avec la France voisine et qui fait l'objet d'un accord vieux de 40 ans. Il mentionne qu'il était question à l'époque d'abandonner cette ressource au profit du Léman, mais il observe que cette idée avait été abandonnée. Il rappelle que la nappe du Genevois approvisionne le canton à hauteur de 20%.

Il signale ensuite que 3,8 millions de m³ sont distribués dans la communauté de communes de Saint-Julien avec une cinquantaine de captages. Il répète que le protocole d'accord de 1997 a permis de mettre en place des contrats de rivière et il remarque qu'un bilan a été réalisé en 2012. Il indique encore que l'étude qui a été menée a permis de mettre en lumière les responsabilités des prélèvements entraînant les déficits quantitatifs observés dans les cours d'eau. Il ajoute que cette étude a donné naissance à un nouvel outil, soit les « Contrats d'espaces naturels sensibles ».

Il signale également que la municipalisation de l'eau potable a suivi au sein de la communauté de communes du Genevois qui a analysé les impacts et les usages annexes. Il précise que les drainages agricoles ont également été étudiés et il remarque que des arbitrages sont maintenant nécessaires. Il signale que la communauté de communes du Genevois a en outre étudié, grâce à des forages se montant à plus de 13 millions d'Euros, de nouvelles ressources pouvant s'ajouter à l'eau du Rhône. Il observe à cet égard que la répartition des prélèvements a donc changé, notamment depuis juillet 2017, lorsque le puit de Martailly a été créé, entraînant une diminution des prélèvements opérés dans les sources.

Il explique alors que lorsque le réseau est interconnecté, il est possible de jouer sur les ressources, en augmentant les prélèvements des sources au printemps par exemple. Il répète que la municipalisation du service de l'eau permet donc d'avoir une vision plus fine de la situation.

Il en vient ensuite à la partie nord du Grand Genève qui compte 53 réservoirs, 28 zones de captage et 7 millions de m³. Il déclare que le contrat

de rivières s'appelle dans cette région le « Contrat de rivière Pays de Gex Léman » qui a permis de réaliser un bilan en 2011 et des études sur les volumes. Il indique également que des mesures opérationnelles ont été réalisées dans le cadre d'un contrat environnemental unique établi en mai 2016. Et il ajoute que la municipalisation de la gestion de l'eau a également été adoptée. Il explique alors que les golfs et les centres équestres sont souvent pointés du doigt pour les prélèvements, mais il remarque que l'essentiel de ces derniers concerne de l'eau potable. Il signale par ailleurs que des secteurs comportent des ressources potentielles très importantes.

Il déclare ensuite que des perspectives ont été réalisées en 2010 et il remarque que l'augmentation de la consommation se révèle moindre que prévue. Il signale également que les ressources tirées du karst au pied du Jura et du Léman seront à l'avenir plus largement utilisées. Il déclare encore que la gestion de l'aménagement du territoire, concernant la perméabilisation du sol et une gestion plus coercitive des prélèvements privés, permettront d'améliorer la situation, mais il mentionne que les changements climatiques et l'augmentation de la population constituent des éléments fondamentaux de cette problématique.

M. Brunier prend la parole à son tour et remarque que les SIG sont le bras industriel de Genève et il rappelle qu'il est possible pour les SIG de dégager de bons accords. Il mentionne ensuite que tout regrouper dans le département est une très bonne chose puisqu'au préalable, la négociation était parfois difficile. Il observe en effet qu'il y a de réelles négociations entre Genève et la France puisqu'il est question de moyens financiers. Il indique ainsi qu'il faut parfois se battre lorsqu'il est question de la nappe. Il rappelle alors une pollution récente pour laquelle la France et le canton s'étaient tournés vers les SIG, lesquels avaient refusé d'entrer en matière.

Il mentionne ensuite qu'un état des lieux a été mené il y a 4 ans et demi au sein des SIG et il déclare que la filiale des SIG en France a été fermée puisqu'il n'était pas dans la nature de la régie de gagner de nouveaux territoires. Il explique que plus de forces ont ainsi été consacrées aux actions et moins aux débats. Il signale encore que la collaboration est parfois difficile avec la France lorsqu'il n'y a pas de moyens mis sur la table.

Il rappelle ensuite que Genève estimait jadis que l'eau n'était pas un problème mais il mentionne que le réchauffement climatique démontre à présent qu'il s'agit d'une ressource stratégique. Il déclare que si Genève n'avait pas accès au lac, elle serait dans une situation difficile. Il mentionne qu'il est par ailleurs nécessaire de collaborer avec la France voisine puisque de nombreuses communes n'ont pas accès à cette ressource. Il remarque que cette collaboration se fera au juste prix puisque des infrastructures seront

nécessaires. Il remarque d'ailleurs que des collaborations transrégionales permettent d'obtenir des subventions fédérales. Cela étant, il rappelle qu'il n'est pas toujours possible de collaborer, en remarquant qu'il n'a pas été possible de trouver d'accord pour les communaux d'Ambilly alors qu'il aurait été possible de dégager des intérêts communs.

Le président demande si la motion permet d'apporter des éléments dans les politiques du département et des SIG.

M^{me} Salibian Kolly déclare qu'il n'y a pas une semaine qui passe sans qu'il y ait de relations avec les voisins français et elle pense que cette motion relève un état de faits existant.

M. Balestra déclare que cette motion enfonce des portes ouvertes mais il remarque qu'elle permet aux SIG de venir devant la Commission pour expliquer les relations avec la France voisine. Il rappelle que la question de l'eau est une problématique complexe et que cette motion permet en fin de compte de mettre un coup de projecteur sur le sujet.

M. Fauvain pense que tout ce qui permet de sensibiliser les gens sur l'eau est important. Il observe que l'eau est toujours une question d'emboîtement et de diversification, et qu'il faut éviter une ressource unique même si celle-ci est pléthorique.

M. Brunier ne pense pas que cette motion ne fasse l'objet que d'un débat technique et il remarque qu'il faudrait éviter une division politique sur un sujet dans lequel tous les partis peuvent se retrouver.

Un député S évoque la première et la troisième invite en remarquant que le débit d'étiage ne semble pas satisfaisant. Il observe également que la troisième invite présuppose que la seule ressource valable relève du Léman, ce qui semble contradictoire avec les explications qui ont été données.

M. Fauvain répond que l'étiage est un indicateur et il remarque que dans certains cas, il y a de réels déficits d'eau pouvant s'accompagner d'une mortalité piscicole importante. Il remarque ensuite que le Léman est une ressource énorme mais il répète qu'il est plus sage de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier. Il indique que c'est dans cet esprit que les Français fonctionnent.

Un député Ve remarque que le préfet a pris des arrêtés de sécheresse grâce à ces études, et il demande comment se déroulent les négociations avec le canton de Vaud.

M. Fauvain répond que l'étude sur le volume a été réalisée dans le Pays de Gex, ce qui a effectivement permis au préfet de prendre des arrêtés.

Le député Ve demande si des arrêtés de sécheresse ont été pris cet été.

M. Fauvain acquiesce. Il mentionne ensuite que l'expérience des collaborations transfrontalières en matière des eaux usées a permis aux Vaudois des investissements dans des infrastructures d'assainissement.

Une députée PDC se demande s'il n'est pas plus cher de faire de l'eau potable en traitant des eaux usées que de pomper de l'eau dans les rivières pour ce qui est de l'irrigation.

M. Maret répond que 350 litres sont distribués par habitant et par jour en Suisse. Il ajoute que l'immense proportion des coûts relève des infrastructures et il mentionne que créer un réseau d'eau potable et un réseau d'eau non potable n'aurait pas de sens dans certaines régions. Il évoque encore l'étiage des rivières et déclare que si la sécheresse pose un problème à certaines nappes phréatiques, tel n'est pas le cas de la nappe du Genevois. Il rappelle en outre que Genève n'a pas d'installation de captage dans les rivières mais uniquement dans le lac et la nappe.

M. Brunier rappelle que le coût de l'eau a été revu il y a deux ans, et il déclare que les SIG ont travaillé avec Agri-Genève pour étudier si récupérer l'eau de pluie et des captages dans des rivières étaient envisageables. Il mentionne que cette étude a permis de définir que créer deux réseaux coûterait trop cher.

M. Fauvain remarque qu'une alternative relèverait de la récupération des eaux pluviales et de la gestion de la perméabilité des sols. Il indique ainsi que les zones humides sont importantes.

Un député UDC déclare avoir été étonné de lire que le lac d'Annecy était trop bas car trop d'eau avait été lâchée au printemps. Il se demande comment le débit du lac est géré à Genève.

M. Brunier répond que les SIG sont aux ordres du canton. Il rappelle qu'il est toujours nécessaire d'équilibrer le débit entre les intérêts vaudois et français, sans inonder la Jonction et la Plaine.

M^{me} Salibian Kolly remarque qu'il existe un accord intercantonal entre Genève et Vaud.

Une députée PLR remarque que l'exposé des motifs indique que le système de surveillance est insuffisant, mais elle mentionne que la situation semble avoir évolué depuis.

M. Fauvain répond que le réseau de surveillance doit être densifié. Il mentionne qu'il n'y a qu'une seule station de surveillance et il remarque que dix stations doivent être créées.

La députée PLR demande si ces créations sont planifiées.

M. Fauvain répond que ces stations doivent être créées à partir de l'année prochaine.

La députée PLR remarque qu'il y a donc eu de nombreux projets qui se sont déroulés au cours des années précédentes.

M. Fauvain répond que ce sont les conditions cadres qui ont été mises en place. Il ajoute qu'il est en l'occurrence difficile de percevoir le travail qui se fait mais il confirme qu'il se fait.

Un député S demande si la Commission peut obtenir l'accord intercantonal sur la gestion des eaux du Léman.

M^{me} Salibian Kolly communiquera la référence.

Un député Ve demande ce qu'il en est des captages sauvages. Il ajoute que 27% de l'eau est perdue en France et il demande si ces pertes sont similaires en Suisse.

M. Fauvain répond que la moyenne de rendement en Savoie était de 57%. Il précise que cette eau n'est pas perdue mais laissée au milieu naturel. Il ajoute qu'il est toujours possible d'améliorer les rendements. Il pense qu'il n'y a pas eu assez d'efforts menés dans l'étude sur les prélèvements, notamment à l'égard des golfs. Il rappelle qu'en France chacun a le droit de prendre jusqu'à 1000 m³ d'eau par an.

M. Balestra déclare que les pertes à Genève sont à hauteur de 6%.

Le président demande si les uns et les autres sont satisfaits du fonctionnement actuel. Il ajoute que certains députés craignent que cette motion entraîne un lourd travail administratif.

M. Balestra répond que les magistrats communaux français estiment qu'il y a à Genève une véritable envie de travailler de manière conjointe, mais il déclare que la difficulté relève des disparités financières entre ces communes.

M. Maret déclare qu'interconnecter les réseaux serait dans l'intérêt de tout le monde. Mais il mentionne qu'il faut le faire en bonne intelligence. Il répète que le partenariat fonctionne déjà au niveau de l'eau usée. Il pense qu'il faut trouver des logiques économiques.

M^{me} Salibian Kolly répète que les nombreux accords sectoriels ont été regroupés de manière à donner au politique une vision globale et à renforcer les collaborations avec la France.

Séance du 30 octobre 2018

Une députée PDC indique que le PDC ne souhaite pas retirer cette motion. Elle propose cependant un amendement sur la troisième invite, formulé comme

tel : « – à poursuivre avec détermination avec les autorités françaises une politique d’approvisionnement en eau potable à l’échelle du bassin franco-genevois et basée principalement sur le lac Léman et la nappe phréatique du Rhône ; ».

Le président informe que, comme le PDC ne souhaite pas retirer cet objet, la commission doit se demander si elle souhaite effectuer des auditions.

Un député S demande s’il ne faudrait pas mentionner « aux nappes phréatiques » afin de ne pas réduire la portée de l’invite, soit : « – à poursuivre avec détermination avec les autorités françaises une politique d’approvisionnement en eau potable à l’échelle du bassin franco-genevois et basée principalement sur le lac Léman et sur les nappes phréatiques ; ». Il mentionne que le groupe des socialistes se rallie à cet amendement.

La commission retient cet amendement modifié pour la troisième invite, soit : « – à poursuivre avec détermination avec les autorités françaises une politique d’approvisionnement en eau potable à l’échelle du bassin franco-genevois et basée principalement sur le lac Léman et sur les nappes phréatiques ; ».

Votes

Le président met aux voix l’amendement modifié sur la troisième invite :

Oui : 12 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR)

Non : 0

Abst. : 3 (1 UDC, 2 MCG)

L’amendement sur la troisième invite est accepté.

Le président met aux voix la motion dans son ensemble ainsi amendée :

Oui : 9 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 MCG)

Non : 0

Abst. : 6 (4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

La motion 2457 dans son ensemble ainsi amendée est acceptée.

En conclusion, cette motion a permis de mettre en lumière le travail intense entre les autorités françaises, genevoises et vaudoises, ainsi que les nombreux accords internationaux relatifs à l'eau. Cependant, au vu des épisodes de sécheresse toujours plus importants de ces dernières années, il convient d'intensifier et d'accélérer les mesures prévues. Afin de sauvegarder la faune piscicole de nos rivières, la commission vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter cette motion !

Proposition de motion (2457-A)

Partageons l'eau du Léman pour sauver nos rivières !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le Léman, un des plus grands lacs naturels d'Europe, est un réservoir quasi illimité d'eau d'une qualité exceptionnelle ;
- les étiages sévères que subissent nos rivières ;
- le stress qui en résulte pour la vie aquatique et particulièrement la faune piscicole ;
- que les changements climatiques augmenteront les variations de débit (intensité, fréquences, saisonnalités, etc.) ;
- que les captages sont avérés ;
- que les rivières du canton sont (à l'exception de la Seymaz) toutes transfrontalières ;
- qu'une communauté transfrontalière de l'eau (CTeau) a été instituée depuis plusieurs années ;
- que l'utilisation des ressources en eau relève de la compétence des autorités tant françaises que suisses du territoire concerné ;
- que le besoin quantitatif en eau potable augmentera dans l'avenir, vu le développement de l'agglomération,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre avec détermination les négociations avec ses homologues français pour que les cours d'eau de notre région retrouvent un débit d'étiage permettant d'assurer la survie des poissons dans de bonnes conditions ;
- à s'assurer que des moyens suffisants soient déployés pour la mesure de débit et le contrôle des installations de captage/pompage partout où un impact sur la rivière est avéré ;
- à poursuivre avec détermination avec les autorités françaises une politique d'approvisionnement en eau potable à l'échelle du bassin franco-genevois et basée principalement sur le lac Léman et sur les nappes phréatiques ;
- à rendre rapport au Grand Conseil sur les résultats de la mise en œuvre de ces mesures.

Commission des affaires communales, régionales et internationales

Genève, 16 octobre 2018

M 2457 : Partageons l'eau du Léman pour
sauver nos rivières !



Département présidentiel
Service des affaires extérieures et fédérales

18/10/2018 - Page 1

**L'eau : socle de collaborations
transfrontalières**



Département présidentiel
Service des affaires extérieures et fédérales

18/10/2018 - Page 2

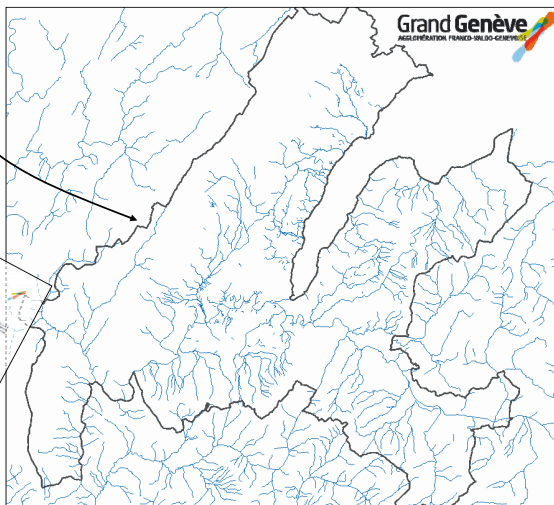
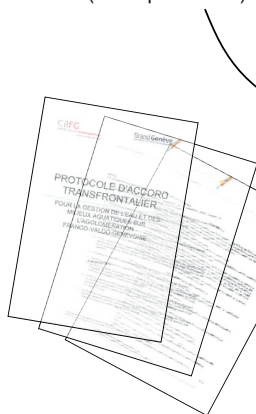
Coopérations anciennes, récentes et à venir :

(aspects qualitatifs et quantitatifs)



18/10/2018 - Page 3

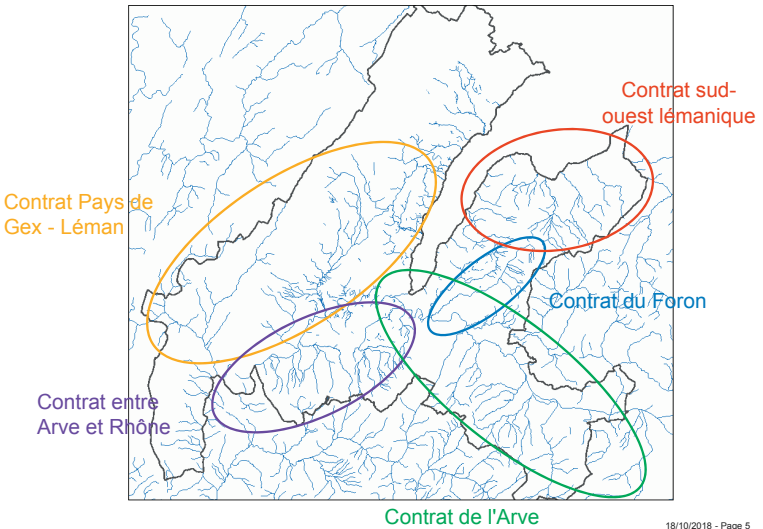
Protocoles d'accord transfrontalier pour l'eau (1997 puis 2012)



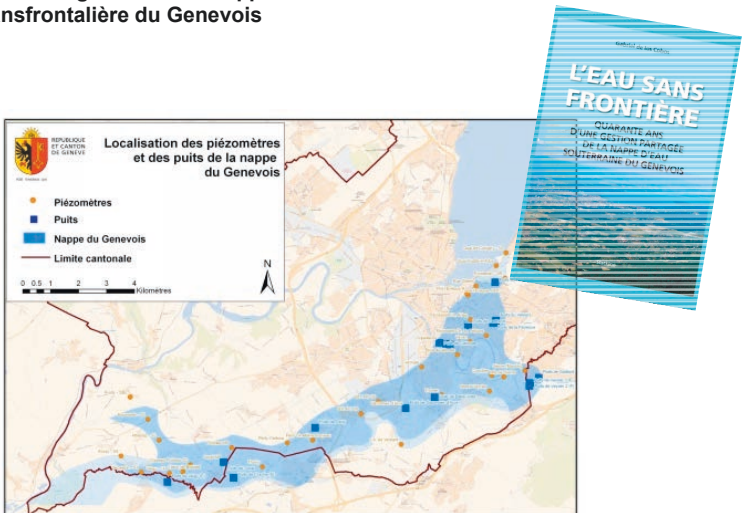
18/10/2018 - Page 4

5 contrats de rivières transfrontaliers :

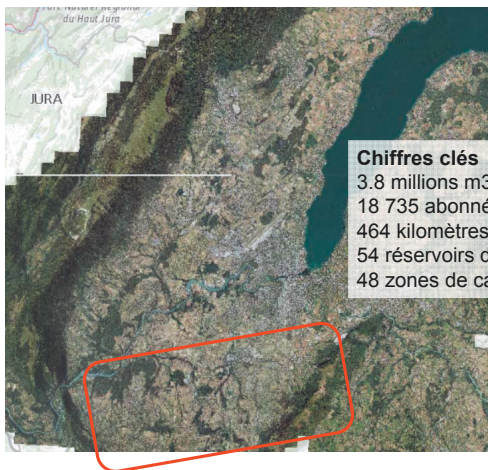
assainissement, inondations, milieux aquatiques



40 ans de gestion de la nappe transfrontalière du Genevois



Bordure Sud du canton – côté Salève Communauté de communes du Genevois

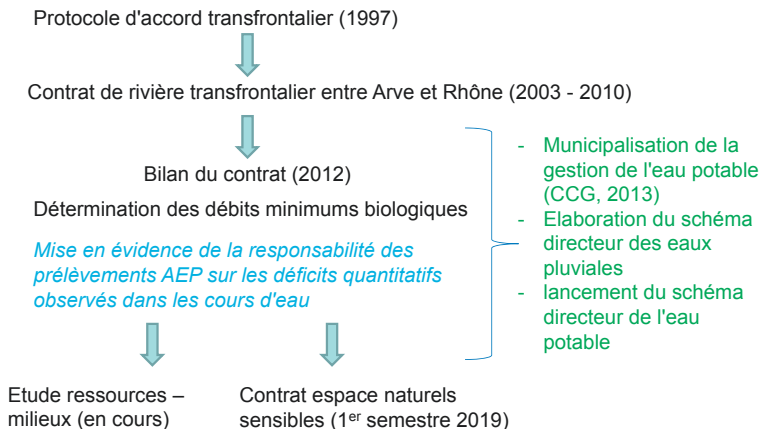


Chiffres clés

3.8 millions m³ d'eau potable distribués /an
18 735 abonnés (2017)
464 kilomètres de canalisations
54 réservoirs de stockage
48 zones de captage ou forage

18/10/2018 - Page 7

Bordure Sud du canton – côté Salève Communauté de communes du Genevois



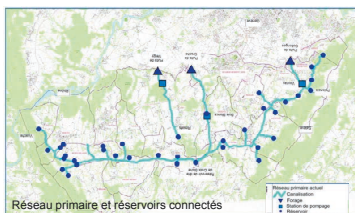
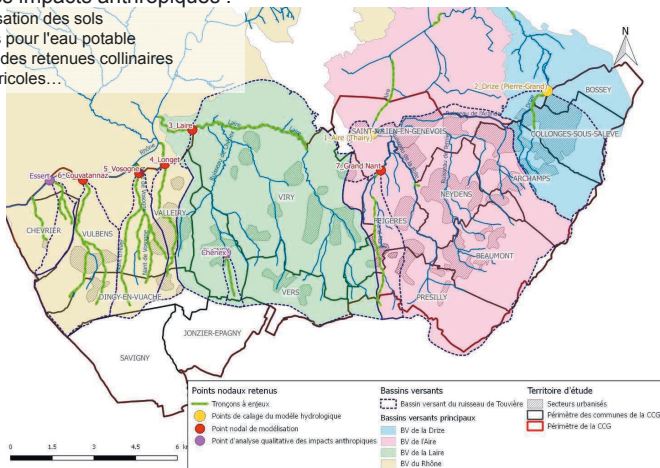
18/10/2018 - Page 8

Bordure Sud du canton – côté Salève Communauté de communes du Genevois

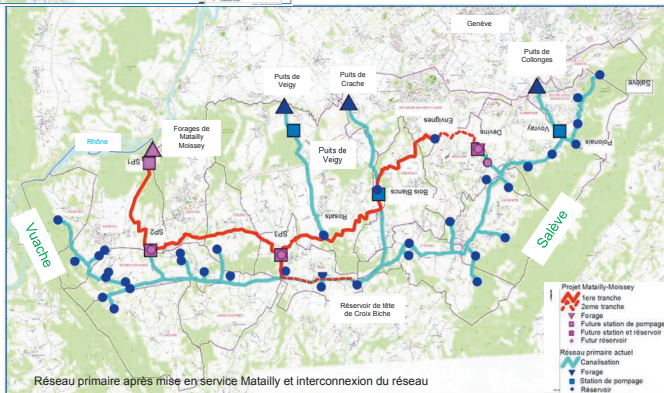
Etude ressources/milieux (en cours)

Evaluation des impacts anthropiques :

- Imperméabilisation des sols
- Prélèvements pour l'eau potable
- Remplissage des retenues collinaires
- Drainages agricoles...

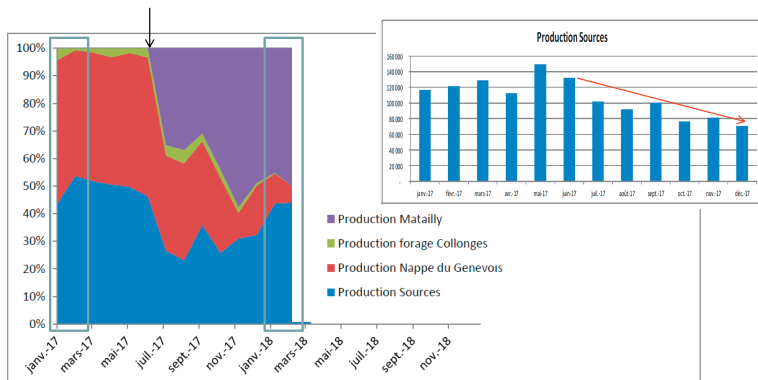


Bordure Sud du canton – côté Salève Communauté de communes du Genevois



Bordure Sud du canton – côté Salève Communauté de communes du Genevois

Entrée en service des pompages de Matailly-Moissey



18/10/2018 - Page 11

Bordure Sud du canton – côté Salève Communauté de communes du Genevois

AVANT l'entrée en service des puits de Matailly (nappe du Rhône):

- 2/3 étaient prélevés sur près de 50 ressources de proximité,
- 1/3 : principalement la nappe du genevois à Crache et à Veigy.

APRES l'entrée en service des puits de Matailly (nappe du Rhône):

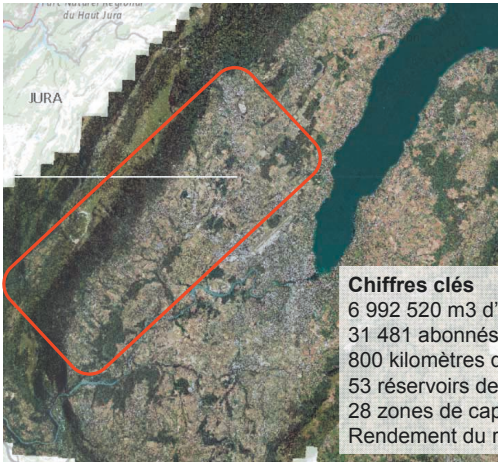
- 40% : ressources de proximité,
- 13% : nappe du genevois
- 47% : nappe du Rhône

La mise en service des pompages à Matailly permet de :

- Réduire le prélèvement dans la nappe du Genevois (500.000 m³/an)
- Abandonner le puits de Ternier (700.000 m³/an) (identifié comme participant au déficit quantitatif de l'Aire)
- Organiser une **gestion saisonnière des ressources** (selon sensibilités des milieux)

18/10/2018 - Page 12

Bordure Nord du canton – côté Jura
Communauté de communes du Pays de Gex



Chiffres clés

6 992 520 m³ d'eau potable distribués par an
 31 481 abonnés (89 830 habitants 2016).
 800 kilomètres de canalisations.
 53 réservoirs de stockage.
 28 zones de captage.
 Rendement du réseau de distribution : 73%

18/10/2018 - Page 13

Bordure Nord du canton – côté Jura
Communauté de communes du Pays de Gex

Protocole d'accord transfrontalier (1997)



Contrat de rivière transfrontalier Pays de Gex Léman (2004 - 2011)



Bilan du contrat (2011)

Détermination des débits minimums biologiques

- Municipalisation de la gestion de l'eau potable (CCPG, 2018)
- Elaboration du schéma directeur des eaux pluviales (fin 2018)
- Elaboration du schéma directeur de l'eau potable (début 2019)



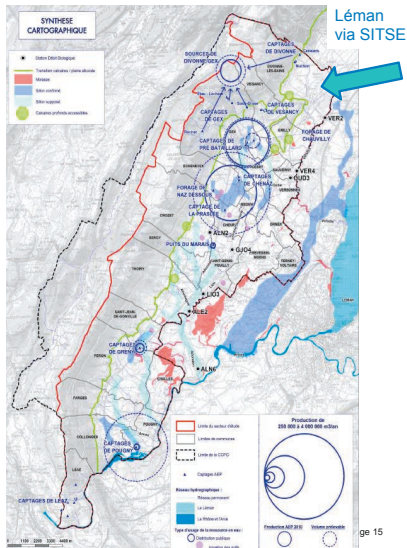
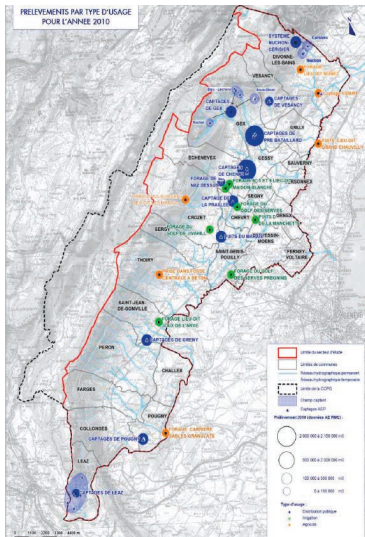
Etude volumes prélevables



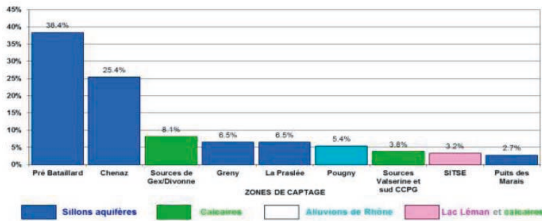
Contrat environnemental unique (mai 2016)

18/10/2018 - Page 14

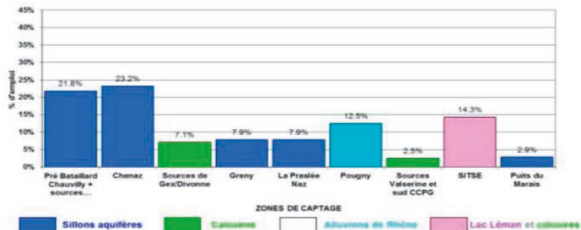
Bordure Nord du canton – côté Jura Communauté de communes du Pays de Gex



Répartition des prélèvements en 2010 pour l'alimentation en eau potable (AEP) de la C.C.P.G. Soit environ 19 000 m³/jour



Répartition future des prélèvements à l'horizon 2020 pour l'alimentation en eau potable (AEP) de la C.C.P.G. Soit environ 28 000 m³/jour



Bordure Nord du canton – côté Jura
Communauté de communes du Pays de Gex

Un ensemble de mesures qui va dans le bon sens :

- **Etude volumes prélevables**
- **Densification du réseau de surveillance** (1=>10 stations)
=> facilite le déclenchement des arrêtés sécheresse
- **Reprise de la compétence en régie publique**
- **Diversification de la ressource** (Léman, nappes, Karst)
- **Maillage du réseau**
=> **gestion saisonnière des ressources**
- **Gestion de l'imperméabilisation des sols et des eaux pluviales**
- **Préservation et gestion des zones humides**
- **Suivi des autorisations de prélèvement** (golfs, centres équestre...) et recherche de solution alternatives

18/10/2018 - Page 17

Merci de votre attention

Hervé Fauvain
Chef de projet environnement
hervé.fauvain@etat.qe.ch

INVENTAIRE DES PRINCIPAUX ACCORDS INTERNATIONAUX RELATIFS A L'EAU

Intitulé	Date
Convention entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la protection des eaux du lac Léman contre la pollution (RS 0.814.281)	16.11.1962
Convention entre la Confédération suisse et la République française au sujet de l'aménagement hydroélectrique d'Emosson (RS 0.721.809.349.1)	23.08.1963
Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la navigation sur le Léman (RS 0.747.221.1)	07.12.1976
Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la pêche dans le Lac Léman (RS 0.923.21)	20.11.1980
Convention instituant le Conseil du Léman	19.02.1987
Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (RS 0.814.20) - Convention d'Helsinki	17.03.1992
Protocole d'accord transfrontalier pour la revalorisation des rivières du Genevois	04.12.1997
Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (RS 0.814.201)	17.06.1999
Concession pour l'utilisation de la force hydraulique du Rhône à Chancy-Pougny	12.05.2003
Convention de coopération relative à la construction et à l'exploitation d'une galerie d'adduction au réseau primaire genevois	21.09.2005
Mémorandum de coopération en matière d'environnement instituant un « Comité tripartite sur l'environnement »	09.11.2007
Convention relative à la protection, à l'utilisation, à l'alimentation et au suivi de la nappe souterraine franco-suisse du Genevois	18.12.2007
Convention concernant la gestion halieutique du Foron limitrophe	20.02.2009
Convention concernant les raccordements transfrontaliers d'eaux usées sur le réseau primaire genevois et sur les installations de transport et de traitement de la Communauté de communes du Pays-de-Gex (CCPG)	15.03.2009
Convention concernant les raccordements transfrontaliers d'eaux usées sur le réseau primaire genevois de la Communauté de communes du Genevois (CCG)	27.06.2009
Protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'agglomération franco-valdo-genevoise	03.12.2012
Convention transfrontalière pour la renaturation du Foron – Secteur Pierre-à-Bochet Thônex (CH) / Ambilly (F)	02.05.2013
Protocole relatif à la gestion sédimentaire des retenues hydroélectriques du Haut-Rhône	07.09.2015
Convention transfrontalière pour la renaturation du Foron – Secteur PAVG (Puplinge – Ambilly – Ville-la-Grand)	07.06.2016

Contrat unique environnemental du Pays de Gex - Léman	03.05.2016
Convention concernant les raccordements transfrontaliers d'eaux usées sur le réseau primaire genevois et sur les installations de transports et de traitement de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération	18.01.2018
Contrat de Territoire du Bassin versant du Foron du Chablais Genevois	05.02.2018
Convention concernant les raccordements transfrontaliers d'eaux usées sur les installations de transport et de traitement de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération (Annemasse Agglo)	25.07.2018

INSTANCES DE CONCERTATION

1	Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)
2	Coordination franco-suisse pour la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau sur le territoire français couvert par la CIPEL
3	Commission permanente de surveillance pour l'aménagement hydroélectrique franco-suisse d'Emosson
4	Commission mixte de la navigation sur le Léman
5	Commission consultative pour la pêche sur le Léman
6	Commission d'accompagnement consultative du barrage de Chancy-Pougny
7	Commission pour la protection, l'utilisation et la réalimentation de l'aquifère genevois franco-suisse
8	Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG)
9	Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT)
10	Communauté transfrontalière de l'eau (CTEau)
11	Conseil du Léman
12	Commission d'exploitation de la Nappe du Genevois